DÉVELOPPEMENT DURABLE EN PRATIQUE: CINQ EXPERTS, CINQ QUESTIONS

Le développement durable et le rôle de l'économie

Expertsuisse soutient le dialogue et la pratique professionnelle en matière de développement durable, ayant créé à cette fin la sous-commission interdisciplinaire «Développement durable/ESG» en 2021. Marius Klauser, directeur d'Expertsuisse, interroge cinq experts sur ce thème. Lisez les réponses de Stephan Hirschi (PwC), Mark Veser (EY), Simon Oswald (BDO), Silvan Jurt (KPMG) et Marcel Meyer (Deloitte).

Stephan Hirschi



DIRECTOR, CONSULTING/ SUSTAINABILITY & CLIMATE CHANGE, PWC SUISSE

Mark Veser



DR. OEC. PUBL., DIRECTOR, CLIMATE CHANGE AND SUSTAINABILITY SERVICES EY SUISSE

Comment définiriez-vous le développement durable? Les sigles CSR et ESG sont-ils des synonymes?

Il existe deux approches possibles de développement durable. La définition scientifique est la suivante: le développement durable est un principe d'action relatif à l'utilisation des ressources, lequel vise à garantir une satisfaction durable des besoins grâce à la conservation de la capacité de régénération naturelle des systèmes impliqués (notamment des êtres vivants et des écosystèmes) et lequel a été appliqué en 1987 dans le rapport Brundtland. Dans le cas des entreprises, néanmoins, les termes «développement durable», «CSR» et «ESG» sont couramment entendus comme étant synonymes. Cela signifie que les différentes parties prenantes souhaitent que les entreprises soient conscientes de la rareté des ressources (écologie), cultivent un modèle d'entreprise complet (économie) et se préoccupent de l'équilibre social à long terme (social), et ce dans un contexte où les risques sont toujours plus nombreux. Si les entreprises ne s'y conforment pas, leur succès futur pourrait en pâtir.

Le développement durable vise à coordonner les objectifs économiques, écologiques et sociaux, ainsi qu'à optimiser les performances d'une entreprise dans ces trois domaines. Dans la pratique, CSR (Corporate Social Responsibility), Corporate Responsibility et ESG (Environment, Social, Governance) sont généralement employés comme synonymes.

Simon Oswald



EXPERT-COMPTABLE DIPL., SENIOR MANAGER, BDO

Silvan Jurt



LIC. OEC. PUBL., EXPERT-COMPTABLE DIPL., PARTNER, KPMG

Marcel Meyer



LIC. RER. PUBL., FCCA, HEAD SUSTAINABILITY SERVICES DELOITTE SWITZERLAND PARTNER, DELOITTE

Une entreprise agit de manière durable si elle oriente sa stratégie en tenant compte de l'interconnexion des processus économiques, sociétaux et écologiques dans ses actions et si ces processus sont cohérents entre eux.

Sur le plan du contenu, CSR et ESG ne se recoupent pas entièrement même si, dans la pratique, ces termes sont parfois utilisés comme synonymes. La notion de développement durable (écologique, social ou économique) est la plus vaste, celle de CSR se concentre essentiellement sur les aspects sociaux, enfin, la notion d'ESG (au sens strict) ne couvre pas intégralement la dimension économique.

Concevoir un modèle d'entreprise «durable» signifie pour moi adopter une vision à long terme et orienter en conséquence le modèle et la stratégie vers les mégatendances qui auront un impact sur la société sur une longue période. L'évolution démographique, l'urbanisation et le changement climatique en sont des exemples et entraîneront de nouvelles opportunités et de nouveaux risques. C'est seulement ainsi que les entreprises connaîtront une réussite pérenne.

En désignant la responsabilité entrepreneuriale, CSR met moins en avant réussite économique que la responsabilité des entreprises dépassant les exigences légales. En revanche, ESG est à mon avis un «système de classification» dans lequel différents thèmes peuvent être triés pour faciliter l'orientation.

Au sens économique, le développement durable implique le maintien et la création de la valeur d'une entreprise à long terme en tenant pleinement compte de toutes les influences et conséquences économiques, sociales et sociétales. Il convient notamment d'inclure également les produits qui, dans le contexte actuel, n'ont pas encore de prix de marché effectif et qui doivent être estimés dans une vision globale. Les limites planétaires (planetary boundaries) jouent un rôle important, car elles constituent une limite absolue dans une approche à long terme et ne sont généralement pas prises en considération dans les mécanismes de prix existants. La durabilité ne peut être atteinte que si, en tenant compte des frontières planétaires, tous les produits sont estimés à leur véritable prix. CSR et ESG ne doivent être employés comme synonymes que dans certains cas, CSR se rapportant à une organisation spécifique et ESG à des aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance, qui eux-mêmes renvoient au sens large à des activités, à des produits et à des services (p. ex. produits financiers).

Stephan Hirschi

Mark Veser

Quels sont les principaux moteurs de l'entrepreneur en matière de développement durable?

L'efficacité, l'équilibre, la licence to operate, la réglementation, les opportunités ... en ce qui concerne les composantes de l'ESG.

Ce sont les attentes des différentes parties prenantes. Ainsi, lorsque des clients achètent un produit, ils ont des attentes en matière de développement durable toujours supérieures à celles des entreprises impliquées dans les chaînes de création de valeur. En outre, les prestataires de services financiers intègrent la performance de durabilité des entreprises dans leurs décisions d'investissement, dans l'octroi de crédits et d'assurances, ce qui se répercute aussi de plus en plus sur les conditions des produits concernés. Dans ce contexte et au-delà d'éventuels risques, de nombreuses entreprises ont identifié des opportunités de se positionner ainsi que leurs produits vis-à-vis de ces attentes.

Quelles sont les principales (nouvelles) réglementations et normes ayant des conséquences pour les entreprises suisses? Quels sont les défis et opportunités qui en découlent?

Obligations de mention et de transparence (p. ex. contre-proposition indirecte à l'IMR, CSRD, etc.), responsabilité accrue pour les éléments en amont et en aval de la chaîne de création de valeur et donc obligations de due diligence (p. ex. loi sur la chaîne d'approvisionnement, product stewardship). S'ajoutent la législation sur l'égalité et la rémunération et les réglementations éthiques (p. ex. fair taxation, bribery, transparence des flux de trésorerie). Augmenter l'avantage en matière de localisation pour les acteurs sur le marché suisse opérant à l'étranger grâce à la transparence accrue et au recours à des solutions efficaces vis-à-vis du marché.

Pour les entreprises suisses, c'est notamment le contre-projet à l'IMR qui compte, lequel entraînera à la fois des exigences en matière de publication d'informations non financières ainsi que des devoirs de diligence concernant les risques de minerais provenant de zones de conflit ou le risque de travail des enfants au sein de la chaîne de création de valeur. En outre, de nombreuses réglementations européennes en matière de développement durable ont un impact sur les entreprises suisses. Il s'agit notamment de la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD), la taxonomie ou, spécifiquement pour les prestataires de services financiers, la Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR). Outre le défi de respecter ces nouvelles exigences réglementaires, la transparence et la comparabilité qui en découlent offrent l'occasion de se démarquer de la concurrence.

Simon Oswald

Silvan Jurt

Marcel Meyer

Le changement des attentes des parties prenantes, les nouvelles opportunités d'affaires, les technologies et les normes ont des répercussions toujours plus fortes sur l'importance du développement durable pour les entreprises. D'une part, le peuple impose, outre des exigences économiques, de plus en plus d'exigences normatives et morales envers les entreprises, au sens social et écologique. D'autre part, les clients commerciaux, les investisseurs et les bailleurs de fonds sont toujours plus nombreux à intégrer des critères de durabilité dans leurs décisions d'achat et d'investissement. La pression ne cesse de monter également au niveau réglementaire: les institutions dirigeantes et législatives adaptent leur définition de la prospérité et instaurent de nouvelles obligations encourageant le développement durable.

Nous observons l'interaction de différents aspects. Les risques résultant par exemple du changement climatique sont aujourd'hui visibles et se répercutent sur les dépenses (de la société et des entreprises). Ils peuvent aussi entraîner des interruptions sur la chaîne d'approvisionnement ou d'autres dommages, si l'entreprise n'est pas suffisamment résiliente. Tant le public que les investisseurs souhaitent comprendre les risques et les réduire. Pour orienter le système économique actuel vers le développement durable, des investissements très élevés sont également nécessaires, ce qui a amené les régulateurs à fixer les règles du jeu (p. ex. en matière de transparence). Tout cela apporte un dynamisme élevé à la thématique dont presque aucune entreprise ne peut échapper.

L'entrepreneur, au sens de patron, souhaite donner une perspective transgénérationnelle de création de valeur. Les résultats ne
sont pas évalués chaque mois ou chaque
trimestre, mais sur le long terme et dans
leur intégralité. Les valeurs et les objectifs
de l'organisation sont importantes et
orientent la prise de décision. La durabilité
n'est pas un sujet concernant la fonction
d'état-major, c'est un élément central original de l'activité économique de toute entreprise.

De nos jours, on mise souvent sur le sensationnalisme pour toucher le public. On communique sur des «commitments» et des «pledges», alors qu'au fond, il s'agit de décisions quotidiennes concernant la production ou les clients. En soi, l'achat de matériaux durables ne revient pas beaucoup plus cher. Il en va de même pour le soutien et l'encouragement apportés aux collaborateurs-clés dans une approche globale. Instaurer des directives d'achat éthiques et écologiques afin de garantir une chaîne d'approvisionnement sûre et fiable constitue exclusivement une décision opérationnelle qui sert l'objectif de durabilité et produit des effets concrets.

Tant les réglementations nationales qu'internationales auront un impact sur les entreprises suisses. Au niveau national, deux initiatives sont primordiales: l'obligation d'établissement de rapports pour certaines entreprises et l'obligation de diligence et de rapport concernant les minerais provenant de zones de conflit et le travail des enfants. Dans le contexte international, la directive sur la taxonomie de l'UE, la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD), la Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR) et le Carbon Border Adjustment Mechanism (CBAM) revêtiront une importance particulière pour l'économie suisse exportatrice. Les entreprises suisses peuvent être directement concernées si elles disposent de succursales ou fournissent des prestations dans l'UE. Les PME seront certainement aussi appelées à remplir des obligations en matière de développement durable à l'avenir. En outre, il faut s'attendre à une consolidation des normes internationales, notamment dans le domaine des rapports non financiers.

De nombreuses entreprises sont particulièrement concernées par la réglementation suisse. Selon les débouchés et les succursales, par exemple dans l'UE, les exigences en matière de compliance peuvent être différentes. Dans le domaine de la durabilité, le législateur a surtout fortement encouragé la transparence. Par le passé, celle-ci constituait déjà la priorité de certains thèmes, comme celui de l'égalité salariale. En Suisse, la contre-proposition indirecte à l'IMR instaure pour la première fois une obligation de rendre compte sur des aspects non financiers selon le modèle européen. Pour l'instant, seules les grandes sociétés ouvertes au public sont concernées. Cependant, pour nombre de grandes entreprises ayant des succursales en Suisse, les réglementations devenues entre-temps plus exigeantes (en particulier dans l'UE) soulèvent notamment la question de savoir si ces réglementations concernent l'entreprise. Les investissements publics et privés planifiés nécessaires pour transformer des secteursclés et notamment pour atteindre les objectifs climatiques offrent également de nombreuses possibilités aux entreprises de participer à ce projet de transformation. En Suisse, l'introduction de la contre-proposition à l'IMR représente certainement la décision la plus importante. Les nouvelles exigences concernant les rapports non financiers, les importations de minerais provenant de zones de conflit et la lutte contre le travail des enfants sont des éléments centraux (art. 964 CO). En outre, si la nouveauté des rapports climatiques pour les banques et les assurances, que la FINMA a imposés par le biais de nouvelles circulaires, n'a rien de révolutionnaire, elle ouvre la voie.

Les développements européens en la matière doivent être interprétés comme étant porteurs d'avenir. La FINMA est également active dans les domaines actuellement encore dépourvus de bases légales explicites en Suisse (p. ex. le règlement SFDR, «Sustainable Finance Disclosure Regulation»). L'autorité de surveillance des marchés financiers s'attelle à la question de la classification des produits et au risque de greenwashing, malgré l'absence de bases juridiques spécifiques en Suisse. Les réglementations existantes sont appliquées dans ce sens.

Stephan Hirschi

Mark Veser

Dans quelle mesure l'audit indépendant du rapport sur le développement durable crée-t-il la confiance et une crédibilité accrue?

Actuellement, la crédibilité doit être principalement évaluée sur la base de la responsabilité à venir des organes de surveillance. À savoir que les exigences élevées de qualité, la prise en considération dans la rémunération et les questions de responsabilité latentes nécessitent une augmentation substantielle du respect des processus, de la fiabilité des contrôles, de l'exactitude, de la délimitation, etc.

La vérification des rapports sur le développement durable renforce la confiance dans le fait que les informations divulguées sont conformes aux normes d'information sous-jacentes et qu'elles reflètent une image équilibrée de la performance d'une entreprise en matière de développement durable. Cela est d'autant plus important que les informations pertinentes ne sont pas seulement intégrées dans les systèmes d'information de gestion internes, mais sont également utilisées à l'extérieur par les investisseurs ou les clients pour les décisions d'investissement et d'achat.

Quelles sont les conséquences du nouveau régime pour la profession d'auditeur?

La profession va connaître des modifications significatives, notamment l'inclusion des composantes ESG. Le maître-mot est ici l'enrichissement professionnel.

L'importance croissante des rapports de développement durable et leur lien accru avec les informations financières donnent à la profession, d'une part, la possibilité de mettre à profit son expérience en matière de rapports financiers pour ces domaines non-financiers, et donc d'élargir son offre de services. D'autre part, l'attrait du métier peut s'en retrouver accru, ce qui permettrait également d'attirer des talents à l'ave-

Simon Oswald

Silvan Jurt

Marcel Meyer

Le rapport financier est soumis à des prescriptions légales claires accompagnées d'une obligation de vérification explicite. Jusqu'à présent, ce n'était pas le cas pour le rapport non financier ni pour les chiffres-clés de développement durable. Malgré l'absence actuelle d'obligation de vérification légale, les entreprises ont de bonnes raisons de communiquer leurs chiffres-clés et leurs informations à l'extérieur et de les faire contrôler par un organe indépendant. En effet, tandis qu'on se demande aujourd'hui si une entreprise et ses services sont durables, la question se posera demain quant à la mesure dont elle l'est ou quant à la manière avec laquelle elle répondra à une norme de développement durable. Tant à l'interne qu'à l'externe, l'audit indépendant du rapport sur le développement durable augmente la crédibilité et la confiance des parties prenantes dans l'entreprise, ce qui a indubitablement une influence positive sur la réputation. Il permet également d'éviter toute accusation de greenwashing. En outre, les défauts de processus ou les faiblesses de contrôles internes peuvent ainsi être décelés et résolus.

Toutes les entreprises ne disposent pas de compétences internes suffisantes pour assurer intégralement les changements en matière réglementaire ou la qualité des publications faites dans les rapports. Dans de tels cas, un auditeur indépendant peut apporter un point de vue précieux, ainsi qu'une assurance. Quant aux processus de reporting, on constate qu'ils n'ont souvent pas encore atteint le niveau de maturité habituel dans la finance. Un auditeur peut donc fournir des indications concernant le développement des processus, de l'environnement de contrôle et de la gouvernance, et permettre ainsi d'augmenter la qualité au cours de l'année, notamment quant aux rapports internes. On peut ainsi généralement contribuer de façon déterminante à la crédibilité des assertions quantitatives et qualitatives tant en interne qu'en externe.

Bien que les sociétés d'audit aient été régulièrement la cible de critiques ces dernières années, il est incontestable que les informations soumises à un audit indépendant gagnent considérablement en solidité et en fiabilité. Un tiers externe examine les processus et les contrôles, vérifie les échantillons en utilisant des sources indépendantes, et remet en question les hypothèses critiques conformément aux normes généralement admises. Le niveau de qualité, de traçabilité et de comparabilité s'en trouve ainsi renforcé.

Les évolutions nationales et internationales juridiques et sociétales entraîneront une multiplication des audits des chiffresclés non financiers. Les entreprises intégreront des aspects de développement durable dans leurs rapports de gestion et rapports annuel. L'auditeur ou un autre prestataire tiers se penchera sur ces thèmes à l'avenir et établira une attestation avec assurance limitée ou assurance raisonnable. De tels rapports seront ensuite éventuellement contrôlés et établis par des équipes interdisciplinaires. Cela augmentera l'attrait de la profession d'expertcomptable.

Dans un avenir proche, la profession sera très sollicitée. L'extension fulgurante des obligations de vérification dans l'UE et les exigences croissantes des investisseurs quant à la fiabilité des données entraîneront une augmentation du nombre d'informations à contrôler. Des ressources supplémentaires seront nécessaires. En raison des particularités des informations non financières et de certaines thématiques (comme les droits de l'homme), des connaissances techniques très vastes et spécifiques seront en outre requises. Cela se répercutera sur la formation traditionnelle des experts-comptables diplômés et aura pour conséquence de rendre la collaboration des équipes plus interdisciplinaire.

Aujourd'hui et demain, les auditeurs devront se pencher sur le thème du climat et les autres influences de l'ESG sur le rapport financier. De nouvelles formations et expériences seront donc nécessaires pour que ces influences puissent faire l'objet d'évaluations. Le rapport non financier gagnant en importance, il importe de plus en plus que ces informations soient examinées et vérifiées par des collaborateurs compétents et formés, d'où la nécessité d'une formation professionnelle solide et de la reconnaissance de l'importance de ces nouveaux thèmes dans la formation des futurs experts-comptables.